

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 50924 B1** (51) Cl. internationale : **E05B 1/00; E05B 63/00; E05B 47/00; E05B 17/22**
- (43) Date de publication : **31.01.2022**

-
- (21) N° Dépôt : **50924**
- (22) Date de Dépôt : **16.03.2020**
- (30) Données de Priorité : **18.03.2019 FR 1902751**
- (71) Demandeur(s) : **LA CROISEE D.S., ZAE Les Granges Gagnards 16350 Champagne Mouton (FR)**
- (72) Inventeur(s) : **LANCEREAU, Kevin**
- (74) Mandataire : **SABA & CO., TMP**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP20163248.6**

-
- (54) Titre : **DISPOSITIF CONNECTÉ D'ACTIONNEMENT D'UN SYSTÈME DE FERMETURE D'UNE FENÊTRE OU D'UNE PORTE**
- (57) Abrégé : L'invention concerne un dispositif d'actionnement (1) d'un système de fermeture, tel qu'un pêne, d'une fenêtre ou d'une porte, comprenant un ouvrant et un dormant, ledit dispositif (1) étant destiné à être installée sur ledit ouvrant de ladite fenêtre ou porte, ledit dispositif (1) comprenant un corps principal (10) et une poignée d'actionnement (11), comprenant un capteur de position et organe de contrôle (30) ; ledit organe de contrôle (30) comprenant au moins un moyen de communication radiofréquence apte à communiquer avec un terminal distant (20), de sorte à communiquer audit terminal distant (20) ladite position de la poignée (11) acquise par ledit capteur de position ; ledit capteur de position de ladite poignée étant installé dans ladite partie de fixation (101), et ledit organe de contrôle (30) étant solidarisé à ladite partie de garniture (102).

Revendications

1. Dispositif d'actionnement (1) d'un système de fermeture, tel qu'un pêne, d'une fenêtre ou d'une porte, comprenant un ouvrant et un dormant, ledit dispositif (1) étant destiné à être installé sur ledit ouvrant de ladite fenêtre ou porte, ledit dispositif (1) comprenant un corps principal (10) et une poignée d'actionnement (11),

ladite poignée d'actionnement (11) étant conformée pour passer d'une position de fermeture, dans laquelle elle maintient l'ouvrant fermé contre le dormant, à une position d'ouverture dans laquelle l'ouvrant est libre par rapport audit dormant, le corps principal (10) présentant au moins une partie de fixation (101) destinée à être solidarisée à l'ouvrant; ladite poignée (11) étant montée à rotation sur ladite partie de fixation (101); ledit dispositif comprenant un capteur de position et un organe de contrôle (30); ledit organe de contrôle (30) comprenant au moins un moyen de communication radiofréquence apte à communiquer avec un terminal distant (20), de sorte à transmettre audit terminal distant (20) ladite position de la poignée (11) acquise par ledit capteur de position; ledit capteur de position de ladite poignée étant installé dans ladite partie de fixation (101), caractérisé en ce que le corps principal (10) présente une partie de garniture (102) amovible destinée à être fixée au moins en partie contre la partie de fixation (101), l'organe de contrôle (30) comprend au moins un moyen de communication radiofréquence apte à recevoir un accusé de réception dudit terminal distant (20), et en ce que ledit organe de contrôle (30) est solidarisé à ladite partie de garniture (102).

2. Dispositif (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite partie de garniture (102) comprend une portion creuse (109), ledit organe de contrôle étant solidaire de ladite partie de garniture (102) dans ladite portion creuse (109), de sorte que lorsque ladite partie de garniture (102) est installée sur la partie de fixation (101), l'organe de contrôle (30) est enfermé entre la partie de fixation (101) et la partie de garniture (102).
3. Dispositif (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la partie de fixation (101) comprend un organe de connexion (32) apte à être mis en contact avec un organe de connexion complémentaire (33) installé sur ladite partie de garniture (102) lorsque la partie de garniture (102) est montée sur la partie de fixation (101).
4. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ledit organe de contrôle (30) comprend un microcontrôleur apte à recevoir une information provenant du capteur de position de la poignée (11) et à

transmettre via les moyens de communications radiofréquence, la position de la poignée (11) au terminal distant (20).

5. Dispositif (1) selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'organe de contrôle (30) comprend aussi un circuit de réveil (11, 54, 56) du microcontrôleur, ledit circuit de réveil (11, 54, 56) étant conformé pour activer ledit microcontrôleur lorsque le capteur de position détecte une modification de la position de ladite poignée (11).
6. Dispositif (1) selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'organe de contrôle (30) comprend aussi un circuit de maintien actif (C2, T2) apte à maintenir le microcontrôleur actif, après qu'il a été activé par le circuit de réveil (11, 54, 56), de sorte qu'il reste actif durant une phase d'allumage du microcontrôleur et durant une phase de transmission des informations au terminal distant.
7. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la partie de garniture (102) est clipsée sur la partie de fixation (101).
8. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend un accumulateur électrique (31) monté sur ladite partie de garniture (102).
9. Ensemble de contrôle d'une porte ou d'une fenêtre comprenant un dispositif (1) selon l'une quelconque des revendication 1 à 8 et un terminal distant (20) comprenant des moyens de réception radiofréquence pour recevoir lesdites informations de position de la poignée (11) émises par ledit organe de contrôle (30).
10. Porte ou fenêtre comprenant un dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8.